

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIÈRE

2023 - 2024



TABLE DES MATIÈRES

Qui sommes-nous ?	04
Une coopérative engagée pour les hommes	14
Une coopérative engagée pour l'environnement	26
Une coopérative engagée pour la société	44

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la coopérative agit au quotidien pour maintenir un équilibre entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les 918 collaborateurs du groupe accompagnent les agriculteurs afin de valoriser au mieux leurs productions tout en préservant la terre, ce formidable outil de travail. Avec plus de 3 000 agriculteurs adhérents, notre coopérative rayonne sur une vingtaine de départements et participe à la vie et à l'attractivité de son territoire.

NOS ENJEUX ET MISSIONS

Durabilité/Pérennité/Compétitivité : c'est notre ADN

Assurer le développement et la pérennité de l'entreprise en lien avec ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Innovation : c'est penser différemment

S'adapter au monde qui bouge et apporter des solutions pour proposer les meilleures offres, produits, services...

Proximité : c'est créer la confiance

Connaître et intégrer les enjeux et intérêts de l'ensemble de nos parties prenantes : adhérents, clients, partenaires...

NOTRE MISSION

Accompagner l'agriculteur au quotidien

Que ce soit en production végétale ou animale, chaque agriculteur est face aux mêmes problématiques :

- décider ce qu'il va produire et pour qui ;
- évaluer et qualifier ses besoins d'achats, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de son exploitation ;
- déterminer ses itinéraires de production, parfois imposés par la réglementation ou son client ;
- pour quel objectif de rentabilité économique.

Puis vient le temps de l'action où il faut négocier, approvisionner, produire, collecter, stocker, transporter, livrer ...

Toutes ces préoccupations sont partagées par les agriculteurs, quelles que soient leur spécialité, leur taille ou encore leur situation géographique.

L'idée assez naturelle de se mettre à plusieurs pour se doter des leviers et moyens nécessaires à une meilleure prise en charge de tout ou partie de ces activités constitue la vocation d'une coopérative agricole. La coopérative est le prolongement de l'exploitation agricole des adhérents et clients qui lui font confiance, sur l'activité amont, sur l'activité aval et sur l'activité tout court de l'exploitation. La coopérative est au cœur des sujets pour un agriculteur et la pérennité d'un tel modèle repose surtout sur le respect des valeurs attendues par les agriculteurs : équité, transparence et respect de l'homme.



LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATIVE



Céréales

L'activité de collecte, de stockage et de valorisation des productions végétales des agriculteurs est le cœur de métier d'EMC2.



Approvisionnement

Le service approvisionnement de la coopérative fournit aux agriculteurs les consommables nécessaires à leurs cultures. Il assure les besoins en agrofournitures pour permettre aux adhérents de cultiver pendant un cycle de production agricole.



Agronomie

La direction Agronomie et Développement accompagne les agriculteurs dans leurs nouveaux défis notamment de réduction d'intrants, compatibles avec des systèmes de cultures durables et rentables.



Semence

La coopérative dispose d'une station de semences certifiée SEMLOR. Elle propose plus de 300 références produits avec 15 variétés de blé, 7 variétés d'orge et 3 variétés de triticale, avec 3 traitements par espèce et 4 conditionnements différents. Les semences sont distribuées sur la Lorraine et la Haute-Marne.



Élevage

EMC2 Élevage a pour mission de valoriser les productions des éleveurs bovins et ovins. Le service commercial et technique accompagne les adhérents dans la mise en marché de leurs animaux et dans leur développement. SEVE 2000 est une filiale spécialisée dans la commercialisation des productions animales.



Méthanisation

EMC2 propose à ses adhérents de produire de l'énergie verte grâce à la méthanisation. Dans un méthaniseur « agricole », les apports peuvent être composés de végétaux et d'effluents d'élevage, dans des proportions variables. Plusieurs projets d'implantations d'unités de méthanisation sont à l'étude sur le territoire de la coopérative. La technologie retenue pour ces unités est celle de l'injection.



Machinisme

Farminove est la marque commerciale de machinisme du groupe EMC2 regroupant différentes entités juridiques. En plus d'EMC2 machinisme, C4M et Graillot, depuis 2024, le groupe a aussi intégré Agrinove et les établissements Martin. Farminove est spécialisé dans la vente et la maintenance de matériel agricole neuf et d'occasion, et compte également un service Travaux Publics (TP) depuis 2024. Il accompagne les agriculteurs dans l'agriculture de précision avec des équipements qui permettent d'optimiser la production et l'utilisation des ressources.

LES FILIALES



SABEST

La Société de l'Abattoir de Belleville et de l'Est*, a été créée en avril 2012. Véritable outil industriel du groupe coopératif EMC2, ce site de première transformation produit annuellement près de 8 500t de carcasses et fournit des outils de 2ème transformation qui fabriquent du steak haché frais.

* SABEST est hors périmètre RSE EMC2 car déjà engagé dans la démarche RSE du Groupe Bigard.



SOPLAN

Soplan Élevage est une société spécialisée dans l'équipement des bâtiments d'élevage. Elle a rejoint la coopérative en 2010. Forte de son expérience de plus de 30 ans, Soplan Élevage accompagne les éleveurs dans leur projet, matériel d'élevage et système de traite.



SAS EMC2 Transport

Spécialisée dans le transport de produits vrac, solides et liquides (céréales, engrais, aliments du bétail, matériaux, semences...) et de matériel agricole palettisé, la filiale transport du Groupe EMC2 intervient sur une grande partie du Grand-Est.



XA Logistique

XA Logistique est une société de transport longue distance en national et international, qui complète l'offre régionale de la SAS EMC2 transport.



Jardineries Gamm Vert - Lombard

La société Nature et Plein Air, filiale d'EMC2 gère 19 magasins (Gamm Vert et Lombard) répartis sur 5 départements du Grand-Est. Ce réseau de magasins propose un large catalogue de produits (végétal, jardinage, décoration, alimentation locale...).



Agroalimentaire

En 2021, l'artisan boucher charcutier Le Marvillois a rejoint la coopérative EMC2. En 2023, un second établissement voit le jour à Douzy : "Le Marvillois & Co". L'objectif est de proposer des produits locaux de qualité tout en valorisant le savoir-faire des agriculteurs. Un modèle basé sur la proximité avec les éleveurs et les circuits courts. Enfin, depuis décembre 2023, la salaison L'Argonnais complète l'offre agroalimentaire.



Mosaïc

Depuis avril 2022, les négoce Loeb et Houpiez ont fusionné pour donner naissance à Mosaïc. Mosaïc permet aux agriculteurs non-adhérents de bénéficier de l'expertise de nos équipes tant sur l'approvisionnement que sur la commercialisation des céréales.



Cer'est

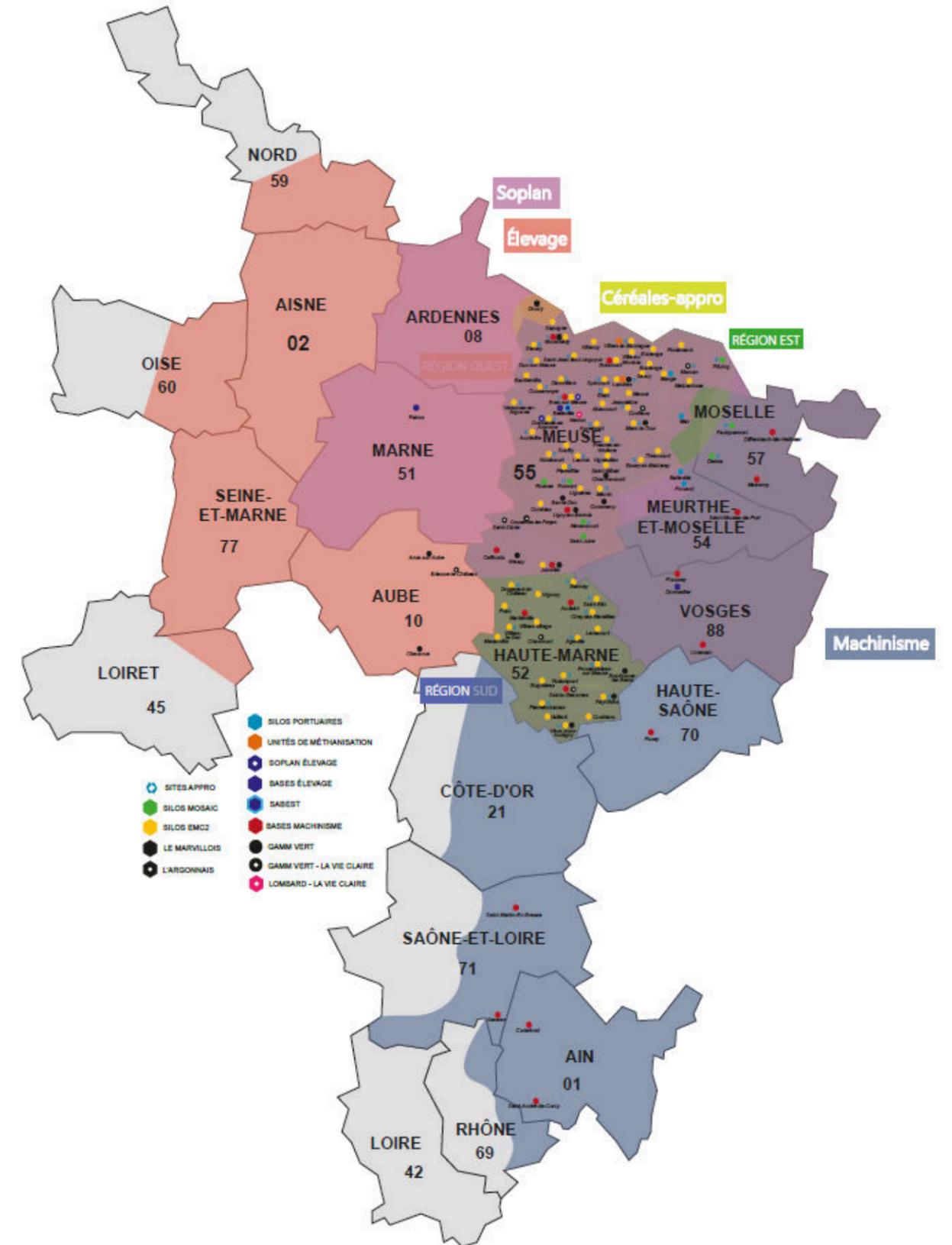
CER'EST est une union de commercialisation des grains pour optimiser et sécuriser la mise en marché de la collecte.

NOTRE HISTOIRE

EMC2 est née en 1988 de la fusion de deux coopératives : la Coopérative Agricole de la Meuse créée en 1928 et la Coopérative Lorraine Nord créée en 1985 (fusion de la Coopérative de l'Arrondissement du Bassin de Briey en Meurthe-et-Moselle et la Coopérative Thionilloise de Céréales). La CLN s'étend alors de Jarny, Thionville, Briey à Essey. La fusion CAM/CLN et le rachat d'une partie de la CAMO (Coopérative Agricole Meuse Orvain), a permis à la nouvelle structure EMC2 de devenir la principale coopérative céréalière sur le territoire lorrain (Meuse, Meurthe-et-Moselle et Moselle).



Après différentes fusions de coopératives, nous sommes aujourd'hui une coopérative multi-métiers qui s'étend sur une vingtaine de départements de l'Est et du Nord-Est de la France.



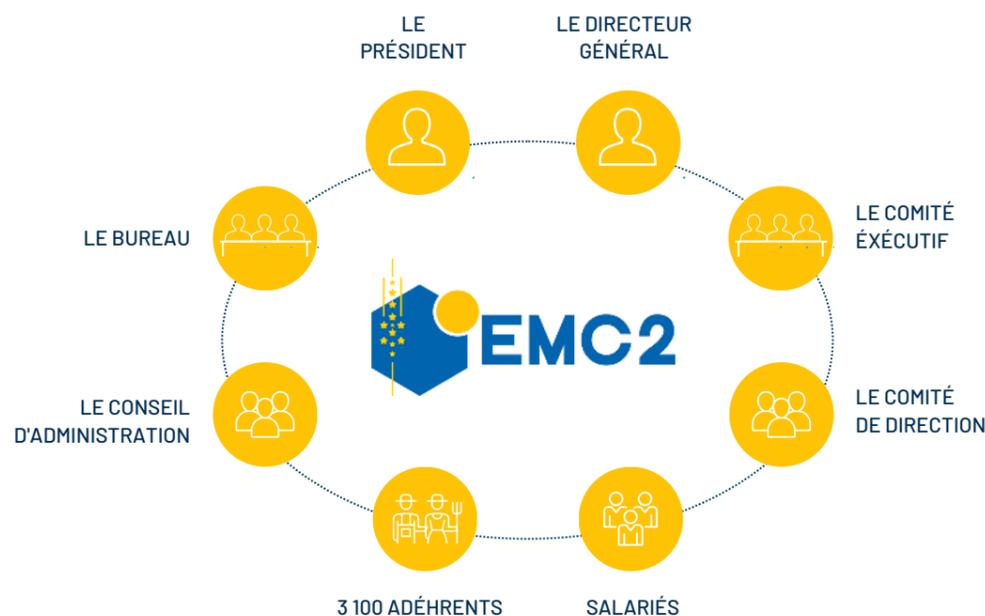
NOTRE GOUVERNANCE

LA COOPÉRATIVE, UN MODÈLE D'AVENIR

« Un homme, une voix », tel est le principe de fonctionnement de la coopérative. Quelle que soit la part de capital social détenue par le coopérateur, celui-ci ne dispose que d'une seule voix.

Les agriculteurs - coopérateurs sont à la fois des associés, clients et fournisseurs.

La gouvernance repose sur deux instances majeures : le Conseil d'administration (CA) et le Comité exécutif (COMEX). Le duo Président/Directeur Général est un élément structurant de la gouvernance coopérative.



Nos partenaires et parties prenantes

- Les parties prenantes techniques : interprofession, recherche, instituts techniques, fédérations...
- Les parties prenantes économiques : fournisseurs, banques, assurances, clients...
- La société : médias, associations, ONG, opinion publique...
- Les parties prenantes territoriales : collectivités, habitants, riverains...
- Les parties prenantes internes : salariés, agriculteurs, saisonniers...
- Les consommateurs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 25 membres élus : 1 Président, 10 membres du Bureau et 14 membres dont 1 ANC (associé non coopérateur). Le Conseil d'administration (CA) représente les agriculteurs adhérents et décide des orientations stratégiques du Groupe.

Il y a une dizaine de réunions du Conseil d'Administration en moyenne par an et le taux de participation est de 89% pour l'année 2023-2024. En complément des CA, une quarantaine d'Assemblées et Conseils de Section, de Conseils de territoire se déroulent chaque année. L'Assemblée Générale, grand rendez-vous annuel, dépasse régulièrement les 400 participants. Afin de préparer au mieux les élus et administrateurs à leur fonction, des formations sont régulièrement organisées. Elles ont pour but de renforcer leur niveau d'expertise et leurs connaissances sur la gouvernance des coopératives agricoles.

LES COMMISSIONS

Dans le cadre de la gouvernance, le Conseil d'Administration a mis en place 13 commissions thématiques composées d'administrateurs et de cadres de la coopérative : Céréales, Agronomie et Développement Durable, Filières, Semences, Vie Coopérative & territoires, Innovation Recherche & Développement, Engagements financiers, Investissements, Bio, Energie, Agro-alimentaire, Machinisme et Comité rémunération.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Il est composé du Directeur Général et de 7 de ses directeurs (Terrain, RH, Élevage, Machinisme, Secrétariat général, Opérations et Communication). Le COMEX est en charge de la performance économique de la coopérative et déploie la stratégie définie par le CA.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction comprend les membres du COMEX auxquels viennent s'ajouter les responsables des différentes activités, filiales et services supports. Le Comité de Direction représente toutes les branches de la coopérative.

Ces membres s'impliquent dans la mise en oeuvre quotidienne de la stratégie globale.

INTÉGRATION DE LA RSE DANS LA GOUVERNANCE

La RSE est directement et opérationnellement prise en charge par le COMEX. Les actions sont validées par le COMEX. Ce comité est en charge de diffuser les informations au niveau du Conseil d'Administration, des commissions et des différents acteurs de la société.

EN QUELQUES CHIFFRES

100 sites

918 salariés

19 départements

3 000 associés-coopérateurs

692 millions d'euros de chiffre d'affaires

LES ENJEUX

ISSUS DE L'ANALYSE DES RISQUES

Cette analyse de risque a été faite suivant les différentes thématiques listées à l'article R225-105 du code de commerce, déclinées en 3 thèmes principaux sociaux, environnementaux et sociétaux.

Elle a été élaborée à partir de la synthèse faite par un groupe de travail représentatif des différents secteurs d'activité.

Ce premier retour a été enrichi par d'autres éléments tels que les enjeux sectoriels (ex : 5 piliers de Coop de France), les futures évolutions réglementaires (ex : lois EGALIM), les indicateurs proposés par le groupe de travail de la Coopération agricole et le COMEX.

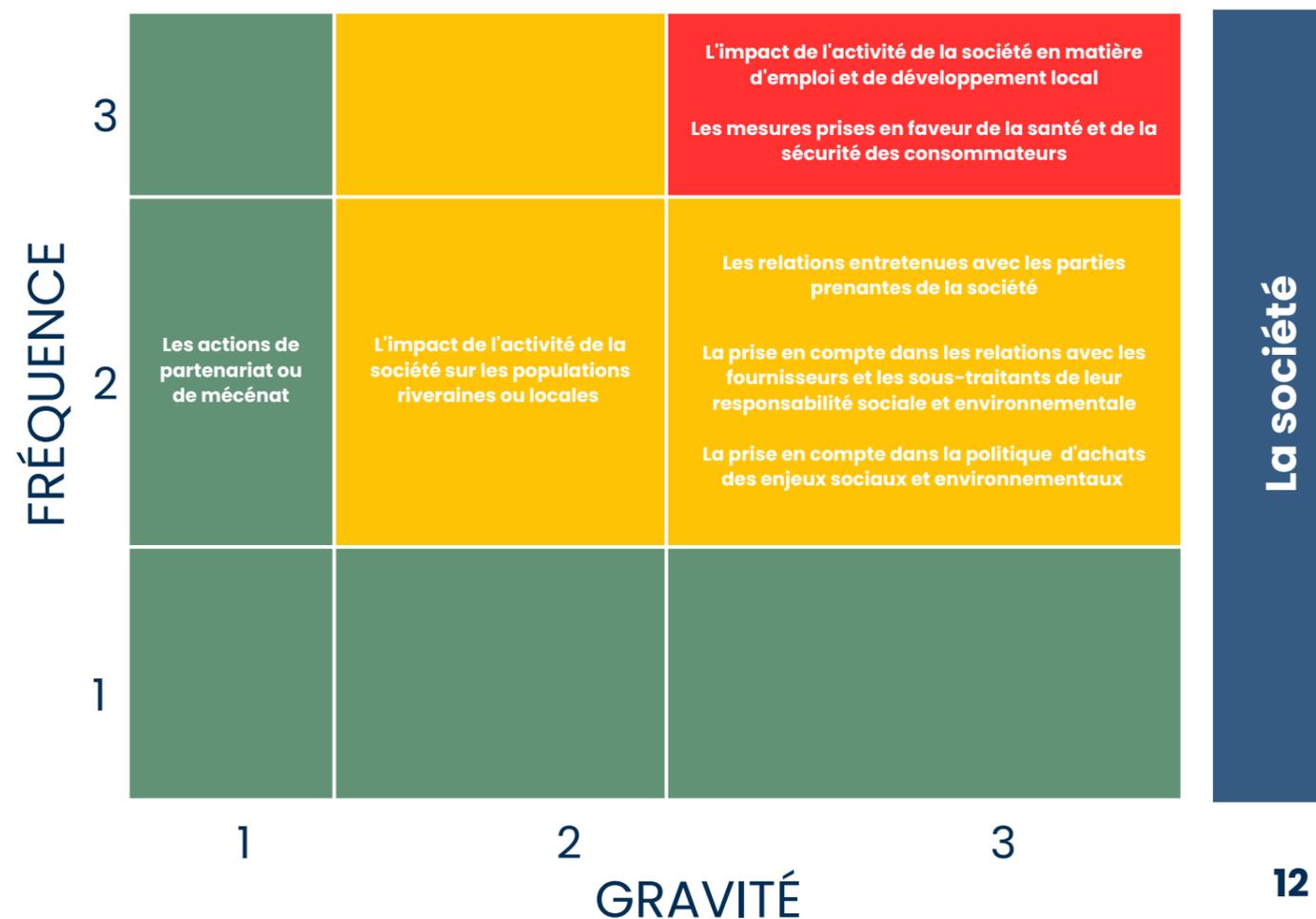
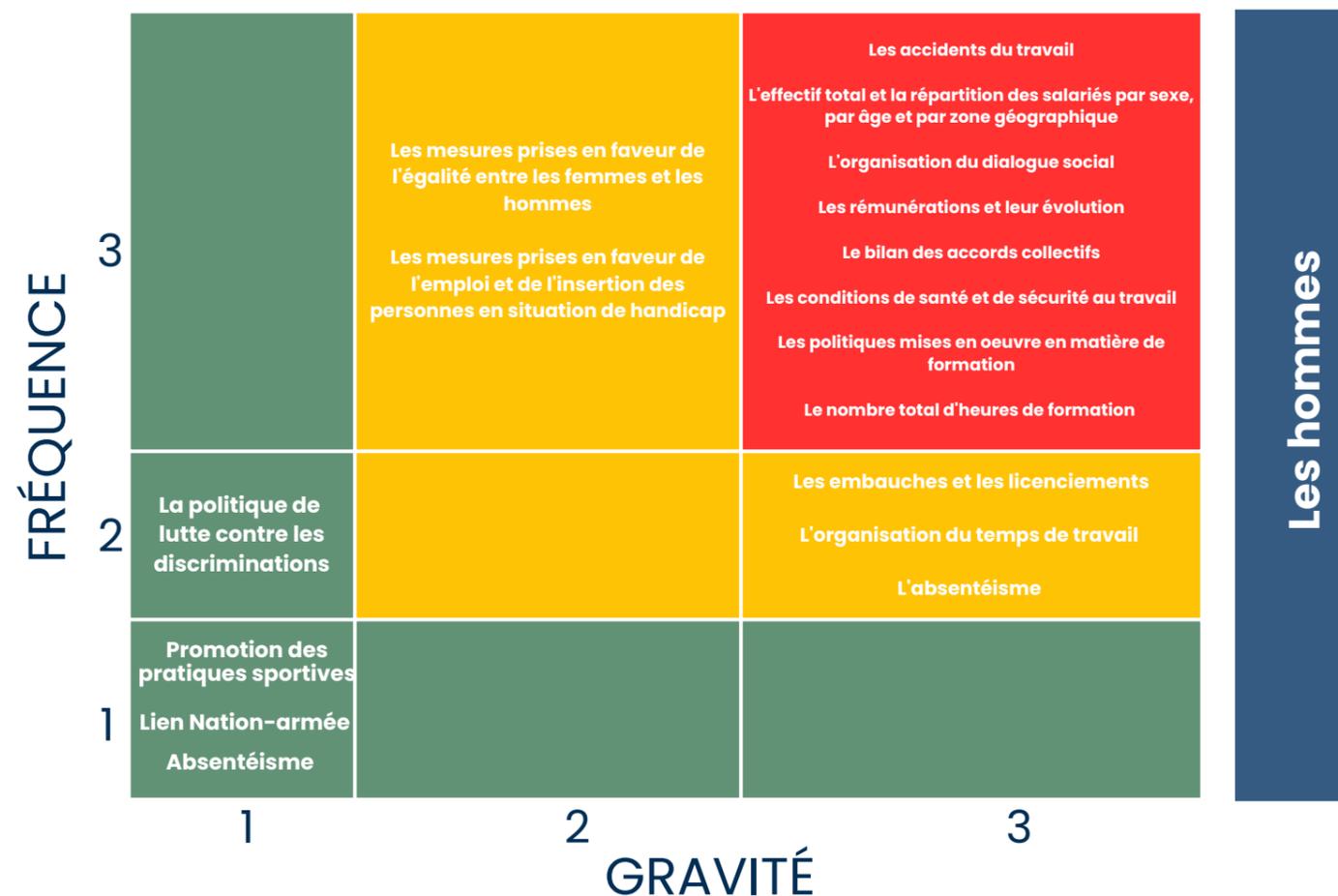
Dans chacun des grands thèmes, des axes de travail prioritaires ont été définis :

- engagement vis-à-vis des hommes au travers de l'attractivité, de la fidélisation et de la formation ;
- engagement vis-à-vis de l'environnement sur l'utilisation des ressources et la réduction de nos déchets ;
- engagement vis-à-vis de la société en tant qu'acteur majeur en faveur du développement local, en respectant nos territoires et au bénéfice des consommateurs.

Pour cette analyse de risque, une criticité a été établie en fonction de 2 points notés de 1 à 3.

- Gravit  : importance pour EMC2 en termes d'impact sur son activit .
- Fr quence : le sujet intervient dans l'activit  de la coop rative.

En fonction des crit res, le niveau de risque est ainsi qualifi  en nul, faible, significatif et majeur. La priorit  a  t  mise sur les risques significatifs ou majeurs. Ils sont repr sent s dans les matrices ci-apr s. En vert, le risque est nul. En orange, il est faible. Et en rouge, le risque est significatif. Aucun risque majeur n'a  t  identifi , suite   l'analyse.



FRÉQUENCE	3		<ul style="list-style-type: none"> Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre Les mesures de prévention et de réduction des rejets Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation des déchets La consommation d'énergie La consommation d'eau
	2	<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des questions environnementales Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire L'utilisation des sols La consommation des matières premières
	1	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre le gaspillage alimentaire Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement 	
		1 2 3	GRAVITÉ

L'environnement

Depuis le début de l'année 2024, nous avons entrepris la préparation à la directive européenne CSRD, qui définit les nouvelles normes et exigences en matière de reporting extra-financier. L'objectif pour 2025 est de mener une analyse de double matérialité de notre entreprise et de mettre en place un plan d'action visant à combler les écarts entre nos indicateurs actuels et ceux requis pour la publication de notre premier rapport CSRD en 2026.



UNE COOPÉRATIVE
ENGAGÉE POUR
LES HOMMES

QUI COMMUNIQUE & VALORISE SES COLLABORATEURS

ACTIONS MARQUANTES 2023-24

En juin 2024, EMC2 a réitéré l'opération « Journées de l'agriculture » initiée un an auparavant. Pendant deux jours - une journée dédiée aux collégiens (dans la suite de l'opération EMC2 des collèges) et l'autre au grand public - des collaborateurs ont présenté les activités de la coopérative ainsi que leur métier. À leurs côtés, de nombreux partenaires étaient également présents. Sur les deux jours, 650 personnes ont pu découvrir les métiers de l'agriculture et échanger avec les professionnels présents.

En 2022, EMC2 a organisé un atelier de réflexion autour des sujets de transition dans l'objectif de faire remonter des idées permettant de réaliser des économies de ressources au sein du groupe.

Deux ans plus tard, les principales idées, proposées par les salariés et retenues ont été réalisées au sein du groupe. La direction a présenté celles-ci lors de la réunion annuelle de l'ensemble des salariés en juin dernier. Ce fut l'occasion de remercier et féliciter l'ensemble des équipes pour leur investissement dans ce projet.



	Objectif	Résultat
FACEBOOK		
Nombre de publications	150	122
Nombre de « j'aime » en moyenne	100	96
Portée moyenne des publications	4500	5694
INSTAGRAM		
Nombre de publications	50	41
Portée moyenne des publications	700	1 269
TIKTOK		
Nombre de vidéos publiées	50	38
Nombre de vues totales	800 000	334 300
Portée moyenne des publications	16 000	9 832
LINKEDIN		
Nombre de publications	90	69
Portée moyenne des publications	2 000	2 600

La couverture correspond au nombre de personnes qui ont vu du contenu issu de notre page ou concernant cette dernière. Cet indicateur est une estimation.

Les impressions correspondent au nombre de fois que du contenu issu de notre page ou traitant de cette dernière est apparu sur l'écran d'une personne.

Les vues sur les réseaux sociaux sont une mesure qui indique le nombre de fois qu'un visiteur interagit avec un contenu numérique, généralement une vidéo. Les vues indiquent la fréquence à laquelle un visiteur effectue une action liée au contenu numérique, comme choisir de regarder une vidéo.

Si le nombre de publications est légèrement en recul, la portée des publications est quant à elle très satisfaisante. On constate en effet que, s'il est important de publier régulièrement, la qualité des publications et la pertinence des contenus permettent d'atteindre un public nombreux et large. Pour l'année à venir, il s'agira de poursuivre dans cette dynamique sur les réseaux sociaux en insistant sur l'incarnation des différents métiers et activités de la coopérative à travers les collaborateurs.

OBJECTIFS 2024-25

Au-delà des réseaux sociaux, un axe de travail de l'année concernera l'évolution de la présentation des métiers de la coopérative et des offres à travers différentes actions (page emploi du site emploi, vidéo de présentation de la coopérative à destination des candidats potentiels, interviews de collaborateurs sur les réseaux sociaux).

Enfin, la marque employeur repose en partie sur l'image perçue et véhiculée par les collaborateurs eux-mêmes. Un autre objectif sera de mettre en place des rendez-vous d'échange et de partage entre les collaborateurs.

QUI SE VEUT ATTRACTIVE

Les 918 salariés du groupe constituent la force d'EMC2. Ils accompagnent au quotidien nos adhérents et nos clients dans leur démarche durable et innovante.

Dans un marché de l'emploi toujours plus tendu, nous devons tous œuvrer pour que nos salariés soient fiers de travailler pour le groupe EMC2 et s'engagent pour que l'entreprise soit encore meilleure.

Notre objectif est donc de développer l'esprit d'appartenance et l'engagement. Ce levier peut s'avérer complexe à mettre en œuvre au sein d'une organisation aussi diversifiée que EMC2. Le groupe constitue un socle commun pour l'ensemble des métiers tout en gardant une culture locale composée par chaque entité, chaque équipe (un atelier, un magasin, un silo...).

Les meilleurs ambassadeurs d'EMC2 sont ses collaborateurs, ses adhérents et ses partenaires qui partagent un temps d'échange au quotidien autour d'un projet commun. Ce sont eux qui s'engagent pour promouvoir les valeurs et l'esprit coopératif. Dès lors, il est prépondérant de générer l'engagement dans le projet d'entreprise et d'établir une relation de confiance entre les collaborateurs.

L'équité, la diversité, le respect d'autrui, le droit à l'erreur et la reconnaissance des réussites collectives et individuelles permettent de construire cette confiance au quotidien et de rendre notre coopérative attractive.

L'enjeu RH essentiel pour les entreprises dans les prochaines années sera son attractivité qui se décline en 4 étapes :

- **recruter au bon niveau de compétences ;**
- **attirer pour recruter suffisamment de salariés ;**
- **intégrer dans de bonnes conditions ces nouveaux salariés ;**
- **donner envie aux salariés performants de rester dans l'entreprise.**

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Un facteur important pour l'attractivité d'EMC2 est notre démarche de prévention des risques professionnels pour nos collaborateurs.

Chaque année, au travers d'une démarche de prévention des risques structurée et s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue, nous améliorons les conditions de travail afin de garantir à l'ensemble de nos salariés, un environnement de travail sain et sécurisé.

LES ACTIONS MARQUANTES EN TERMES DE SÉCURITÉ

Une démarche d'analyse approfondie des situations à risques a démarré en 2023, en vue de la refonte de la totalité de nos Documents Uniques d'Évaluation de Risques Professionnels (DUERP) sur le prochain exercice. Une meilleure connaissance des dangers présents dans chacune de nos activités est une étape essentielle pour identifier les actions de prévention qui permettront de garantir la santé et la sécurité de nos salariés. L'animation de groupes de travail sur ce sujet et le recours à un outil de digitalisation des risques, nous a permis de mener à bien cette mission.

Des actions de préventions majeures ont été menées dans la continuité du point précédent afin d'agir sur les situations les plus critiques. Au niveau de l'activité céréales, une grande partie de nos conducteurs de silo ont été équipés de masques de protection ventilés garantissant à la fois la préservation de la santé et de bonnes conditions de travail. Des référents bien-être animal ont été désignés et formés au niveau de notre activité élevage, afin d'améliorer notre culture sécurité et notre niveau de maîtrise des risques par une meilleure connaissance du comportement bovin. Enfin, la mise en place de Dispositifs d'Alarme du Travailleur Isolé (DATI) reliés à une centrale de gestion capable d'intervenir en cas de mise en danger d'un salarié, a permis d'augmenter la protection des salariés pouvant être amenés à réaliser seuls des tâches présentant des risques.



LES INDICATEURS SÉCURITÉ

Le taux de fréquence

Il est calculé à partir du nombre d'accidents avec arrêt sur la période étudiée multiplié par 1 000 000 et divisé par le nombre d'heures travaillées.

Pour l'année 2023, le taux de fréquence s'établit à 23,3. Il est en hausse de 3 points par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation est à relativiser dans la mesure où le taux de gravité se maintient à des valeurs très faibles (0,67). Cela signifie que, s'il y a eu une augmentation du nombre des accidents, ces derniers n'ont pas engendré de conséquences graves (arrêts de travail longs).

Le taux de gravité

Il est mesuré à partir du nombre de jours d'arrêt de travail prescrit à la suite d'un accident de travail multiplié par 1000 et divisé par le nombre d'heures travaillées.

Pour l'année 2023, le taux de gravité s'établit à 0,67. Bien qu'il soit en légère hausse (0,17 point) par rapport à l'année précédente (dont le taux avait chuté de 44%), le taux de gravité se maintient à un niveau très correct.

Le nombre d'actions de prévention

208 actions de prévention ont été formalisées en 2023, soit 30% de moins par rapport à l'année précédente. Cette baisse est directement liée à une focalisation de nos visites sécurité, et notamment celles réalisées par notre CSSCT, sur les risques majeurs et sur les comportements humains plutôt que sur les anomalies matérielles. Au final, nous menons moins d'actions de prévention mais ces dernières portent sur des risques plus critiques

DONNER ENVIE DE NOUS REJOINDRE

Sur un marché de l'emploi toujours tendu, le groupe diversifie ses stratégies de recrutement pour rencontrer de nouveaux publics.

Les contrats jeunes: concilier notre rôle d'entreprise citoyenne avec les besoins en ressources humaines d'EMC2.

Une fois de plus, la part de l'alternance a progressé au sein du groupe, passant de 63 alternants en 2022 à 81 alternants en 2023.

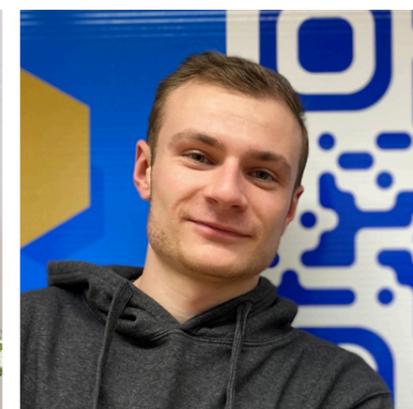
L'ALTERNANCE, UN PARI GAGNANT-GAGNANT

Pour les jeunes, l'alternance permet de leur apprendre un métier, de développer des compétences et d'affiner leur projet professionnel. Elle fait le lien entre l'école et l'entreprise et doit être envisagée comme une voie d'excellence tournée vers l'acquisition de compétences.

Pour EMC2, l'alternance nous permet de former du personnel aux savoir-faire et savoir-être spécifiques à nos secteurs d'activités, tout en répondant à nos besoins de développement à court ou moyen terme.

Le recours à l'alternance répond totalement à nos besoins puisqu'il nous permet de former, de faire monter en compétences nos jeunes et pour certains, les intégrer durablement dans l'entreprise.

Cette année encore, EMC2 a la volonté de recruter et de former les jeunes à nos différents métiers. Pour identifier ces jeunes nous participons régulièrement à des salons de l'apprentissage, forums emplois, des simulations d'entretien, des journées portes ouvertes... (Mission Locale de Verdun, Lycée Marguerite Verdun, EPL agro Bar-le-Duc, Courcelles-Chaussy, Journée Nationale de l'Agriculture, Journée Stade vers l'Emploi, Forum « Ose l'Élevage » au lycée de Somme Vesle...).



LE PROJET « EMC2 DES COLLÈGES » : UNE DÉMARCHE QUI SE PÉRENNISE

En 2022, la coop s'est engagée dans la promotion de ses métiers auprès des jeunes générations.

Ainsi, en 2023, neuf de nos salariés ont rencontré les élèves de 5ème du collège d'Ancemont afin de présenter leur métier (ingénieur dans la transition énergétique, chef de projet de la méthanisation, métier de la maintenance, machinisme agricole, agronomie...).

En 2024, suite au succès de cette action, nous avons renforcé cette démarche. Ainsi, nous sommes allés à la rencontre des élèves dans un 2ème collège à Verdun (Maurice Barrès) et nous avons organisé, au siège de la coopérative, une journée d'accueil où plus de 400 jeunes ont été reçus sur une dizaine de stands afin de leur présenter la diversité et la richesse de nos métiers.

Il s'agit d'une démarche innovante qui permet aux élèves de découvrir les métiers au sein du secteur agricole, tout en rencontrant nos équipes afin qu'ils partagent leurs expériences.

Nous avons la chance d'avoir une multiplicité de métiers (200 au sein de la coopérative et de ses filiales) qui peuvent attirer tout type de public et répondre aux futures envies des collégiens.

L'intérêt de ce projet est de travailler le plus tôt possible sur le parcours scolaire des élèves de façon à ouvrir le champ des possibles en leur donnant à voir la diversité des métiers et à les inspirer.



ÉTABLIR UN ENVIRONNEMENT PROPICE À L'ÉPANOUISSEMENT

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

En 2023, le nombre d'heures de formation a progressé quasiment de 20% par rapport à 2022.

Un total de 15 060 heures a été dispensé pour l'ensemble d'EMC2* (contre 12 759 heures en 2022 et 9 672 heures en 2021).

Dans la continuité de notre projet Transition et afin de réduire toujours plus les coûts et les rejets polluants des déplacements, mais également d'améliorer la sécurité du personnel et de respecter la réglementation (santé au travail, loi climat et résilience), nous avons mis en place des formations éco-conduite (VL) pour 93 collaborateurs sur 2023.

*Hors Agrinove, Martin, l'Argonnais.

QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL EN 2023

La signature de 19 accords dans l'année représente une forte dynamique pour un groupe comme EMC2. La culture de la négociation avec les partenaires sociaux est bien ancrée dans le groupe.

Des accords importants ont été signés concernant :

- l'UES* : l'intéressement, la classification, les frais de santé, le CIE, les NAO (intégrant notamment la gratuité de la mutuelle) ;
- NATURE ET PLEIN AIR : L'intéressement ;
- TERIALIS : partage de la valeur ;
- Martin : l'intéressement, le PEE ;
- Soplan : l'intéressement.

Nombre d'accords en vigueur : 104 accords en cours.

Nombre d'accords signés au cours de l'année 2023 : 19 accords signés.

*UES : EMC2, Mosaïc, EMC2 Transport, CER'EST, Graillot et C4M.

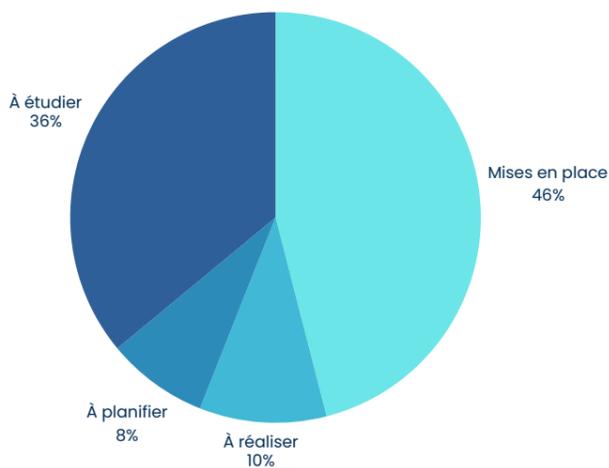
DISPOSITIF D'ÉCOUTE ET DE MISE A CONTRIBUTION DES SALARIÉS

Permettre à chacun de contribuer à la vie de l'entreprise est un élément clé de notre cohésion. Lors des 2 derniers exercices, l'accent avait été mis sur le recueil d'idées et de propositions sur 2 grandes problématiques qui concernent l'intégralité des activités du Groupe, à savoir la gestion des ressources / de nos déchets (énergie, eaux...) et la réduction des émissions de CO₂.

Pour l'exercice 2023-2024 et les suivants, place à l'action.

Dans le cadre du projet Transition, les 450 propositions émises par les salariés en 2022 ont été synthétisées en une trentaine d'actions puis priorisées. Près de la moitié a pu être réalisée sur l'exercice.

Pas moins de 241 salariés du Groupe ont ainsi mis la « main à la pâte ». Citons, pour les actions les plus participatives, la réduction des consommations électriques via le pilotage décentralisé permis par la plateforme IZAAC, la pratique de l'éco-conduite, ou encore l'usage du covoiturage avec KAROS.



Comme abordé lors de la réunion du personnel en juin 2024, les 2 prochains exercices se focaliseront sur les problématiques suivantes :

- poursuite de ce qui a été initié sur la consommation des ressources ;
- pilotage logistique et optimisation des flux.
- évolution progressive de la flotte VL et PL (B100, électrification...);
- problématique thermique et isolation des bâtiments ;
- pilotage du chauffage, des climatisations, des frigos...
- gestion des déchets ;
- gestion de l'eau ;
- réduction des émissions de carbone.

Si certaines de ces problématiques sont davantage l'affaire de spécialistes, beaucoup d'entre elles feront appel à la participation et à la contribution de chacun dans la mise en œuvre des solutions (chauffage et climatisation, déchet, eau, carbone en particulier).

Objectif : 35% de salariés régulièrement impliqués sur des projets Groupe (soit un peu plus d'un tiers des salariés)
Résultat 2023-2024 : 30% des salariés impliqués
Objectifs 2024-2025 : 35% de salariés

LES ENTRETIENS ANNUELS D'ÉVALUATION (EAE)

Les EAE sont aussi un moyen d'écoute des salariés. Sur les années 2023 et 2024, 32% des entretiens ont été réalisés. L'engagement des managers est la réalisation de tous les EAE d'ici décembre 2024.

SOIGNER SES COLLABORATEURS

GRATUITÉ DE LA MUTUELLE

En 2023, la direction, afin d'aider le pouvoir d'achat des salariés et d'améliorer l'attractivité du groupe, a décidé de rendre la mutuelle gratuite pour les salariés adhérents à la mutuelle « Hélium ».

Cette mesure a été accueillie très positivement par l'ensemble des salariés et nous permet d'avoir un avantage social important vis-à-vis des autres employeurs.

NOS ENGAGEMENTS POUR L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES

Les index des sociétés du groupe sont bien au-dessus des 75 points requis par la loi. Ces scores traduisent nos ambitions et nos actions engagées en matière d'égalité salariale.

Depuis 2020, les entreprises doivent calculer, mesurer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de leur structure.

Il est calculé à partir de 5 critères établis par le législateur pour obtenir une note globale sur 100 points et doit dépasser 75 points.

Le Groupe EMC2 va bien au-delà :

- **81/100 pour l'UES (EMC2, C4M, SAS Transports, Cer'est, MOSAÏC et Grailot) ;**
- **86/100 pour NPA.**

FAVORISER LA PRATIQUE

SPORTIVE

En septembre 2023, EMC2 a participé au semi-marathon des coopératives agricoles avec plus d'une trentaine de sportifs. En mars 2024, l'équipe EMC2 décrochait la première place du challenge entreprise lors du Trail des tranchées à Verdun.

En janvier 2024, EMC2 et LORCA ont annoncé s'associer, avec l'appui de l'union AREA, pour reprendre l'organisation du semi-marathon des coopératives agricoles pour 2025.

RECONNAISSANCE DES "TRAVAILLEURS HANDICAPÉS"

La démarche de reconnaissance du "travailleur handicapé" se poursuit en 2023, avec six dossiers établis. Par ailleurs, nous continuons à adapter les postes de travail, avec par exemple l'acquisition de bâches électriques pour les chauffeurs bénéficiant de la RQTH, afin de réduire les efforts physiques, ainsi que l'installation de caméras pour visualiser l'intérieur des bennes, évitant ainsi la montée à l'échelle.

À ce jour, nous avons un équivalent de 40 unités dans nos Déclaration Obligatoire d'Emploi de Travailleurs Handicapés (DOETH) pour l'ensemble du groupe.

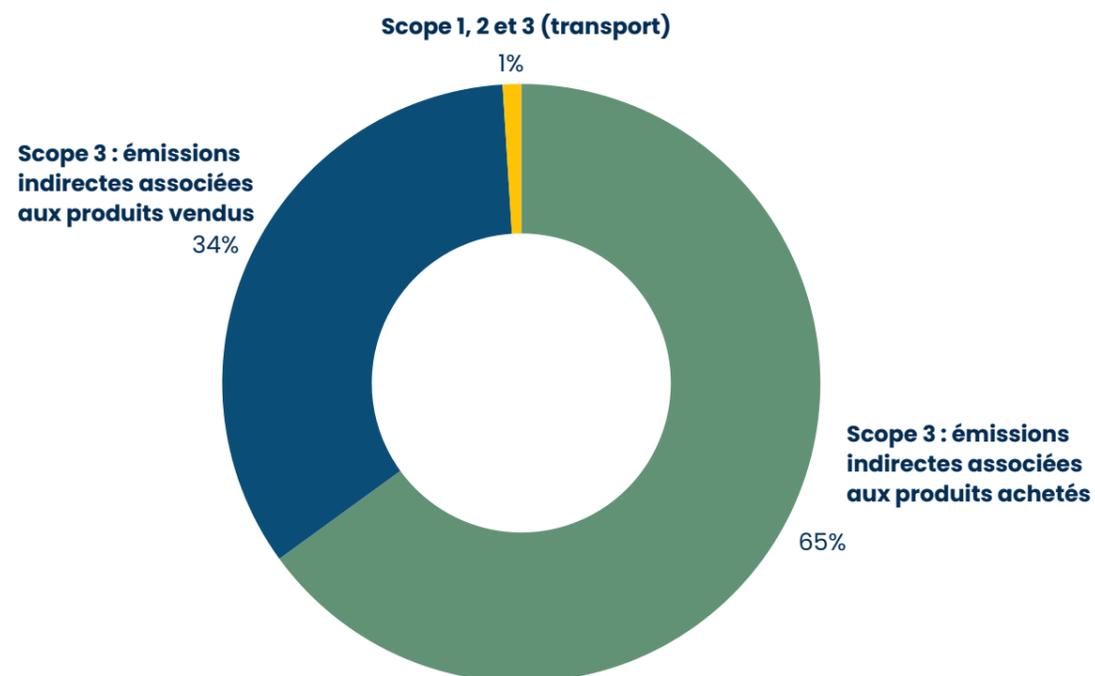
Les sociétés C4M, EMC2 TRANSPORTS, NPA, SOPLAN, GRAILLOT et LE MARVILLOIS dépassent les obligations légales.



**UNE COOPÉRATIVE
ENGAGÉE POUR
L'ENVIRONNEMENT**

QUI RÉALISE SON BILAN CARBONE

En 2023, EMC2 a réalisé le bilan carbone de ses activités, révélant les grands postes d'émission amont, interne et aval :



LA CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION CARBONE

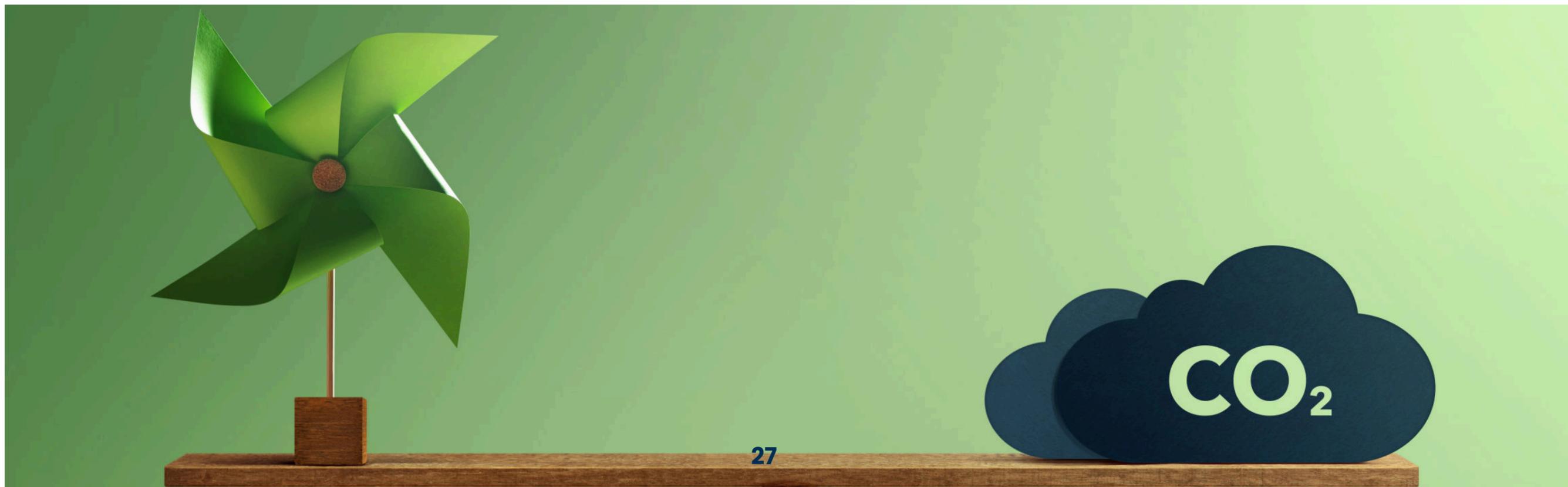
Suite à l'établissement de notre bilan carbone pour l'ensemble de nos activités, de l'amont à l'aval (scopes 1, 2 et 3 donc), un premier travail autour de la réduction des émissions de carbone avait été entrepris en 2023 avec les 45 personnes les plus en lien avec cette problématique. Plusieurs dizaines de pistes de travail avaient été ainsi identifiées.

En 2024, un travail complémentaire d'approfondissement et de priorisation a pu être mené. Les pistes de réduction des émissions en lien avec l'activité interne au Groupe sont claires et déjà adressées dans le cadre de notre RSE (voir les chapitres suivants de notre DPEF), à savoir :

- la réduction des émissions carbone de notre flotte ;
- la réduction des consommations de gasoil ;
- la réduction des consommations énergétiques ;
- la production d'énergies vertes.

Concernant la réduction des émissions du scope 3 (amont et aval à nos activités), la problématique consiste à trouver des débouchés suffisamment rémunérateurs chez nos clients intéressés par des produits bas carbone, afin de promouvoir chez nos clients et adhérents agriculteurs et éleveurs des pratiques à impact environnemental réduit.

Si les démarches vertueuses sur le plan environnemental sont identifiées (diagnostic CAP2ER chez les éleveurs par exemple, fiches actions CEPP...) et promues, la valorisation de ces démarches en amont auprès de nos clients est actuellement en construction. Quelques tonnes « bas carbone » en céréales ou en engrais ont malgré tout trouvé preneur dès cette année.



QUI OPTIMISE SES RESSOURCES ET CONSOMMATIONS

L'ÉLECTRICITÉ

Consommation du 01/07/23 au 30/06/24 d'après les factures (arrêt au 04/08/24).

La consommation d'électricité s'établit à 13 574 062 kWh pour la période 2023/24, soit une baisse de 747 167 kWh (5%) par rapport à 2022/23 (arrêt au 04/08/23). Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des entités du groupe hormis les sociétés Sabest, Agrinove et Martin et les sites de Belleville-sur-Meuse (élevage) et de Baleycourt.

ACTIONS D'OPTIMISATION MISES EN PLACE SUR 2023/2024

- Audits énergétiques des magasins Gamm Vert et Lombard.
- Poursuite du relamping LED :
 - dernière tranche Lombard,
 - atelier Poussay (magasin, bureaux),
 - atelier et magasin machinisme de Ligny-en-Barrois,
 - hall du magasin et avant / arrière de l'atelier de Maizeroy.
- Travaux d'amélioration des équipements : remplacement du chauffe-eau à Maizeroy.
- Installation de sous compteurs électriques sur le site de Bras-sur-Meuse.
- Audit de ventilation de 16 silos.
- Formation à l'utilisation des plateformes Javelot et IZAAC et aux bonnes pratiques pour réduire les consommations d'énergies du groupe.
- Installation d'une unité de production d'énergie photovoltaïque sur le site de Bras-sur-Meuse.
- Mise en service des unités de production d'énergie photovoltaïque des sites de méthanisation de Landres et Villers-La-Montagne.
- Identification et déclaration des sites soumis au décret tertiaire.

PLAN D' ACTIONS 2024/2025

- Audits énergétiques des magasins et ateliers machinisme EMC2, Graillot, C4M.
- Poursuite du relamping LED Gamm Vert Manom, Atelier Uzemain, Siège Belleville-sur-Meuse (Elevage).
- Actions visant à réduire les consommations énergétiques des magasins NPA (relamping, isolation, etc).
- Installation de sous compteurs électriques sur les sites de Landres, Jeandelize et Villiers-le-Sec pour suivre plus précisément les consommations ;
- Poursuite des audits de ventilation des silos.
- Poursuite des études de faisabilité d'implantation de projets photovoltaïques.



L'EAU

Consommation du 01/01/23 au 31/12/23 d'après les factures (arrêt au 04/08/24).

La consommation en eau en provenance du réseau s'établit à 12 667 m³ ce qui représente une baisse significative de 2 750 m³ (18%) par rapport à 2022 (arrêt au 04/08/23) notamment expliquée par :

- la réparation des fuites sur les aires de lavage de Domvalliers et Belleville-sur-Meuse ;
- la baisse de consommation dans les magasins NPA due à une météo pluvieuse ce qui a diminué les besoins d'arrosage.

Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des entités du groupe hormis les sites des sociétés Sabest, Marvillois, L'Argonnais, Agrinove et Martin.

ACTION D'OPTIMISATION MISE EN PLACE SUR 2023/2024

- Remise en service de la pompe de relevage de la cuve de récupération d'eau du Gamm Vert de Commercy.
- Sensibilisation continue du personnel.

PLAN D' ACTIONS 2024/2025

- Centralisation du suivi des consommations d'eau des établissements du Marvillois et de L'Argonnais.
- Optimisation de la consommation d'eau des sites du Marvillois.
- Optimisation de la consommation d'eau des aires de lavage de l'activité élevage.
- Sensibilisation continue du personnel.

LE GAZ

LA METHANISATION, OU FOURNIR TOUJOURS D'AVANTAGE D'ÉNERGIE RENOUELEBLE À NOS TERRITOIRES

Nos unités de méthanisation de Landres (54) et Villers-la-Montagne (54) ont atteint et dépassé cette année leurs objectifs d'injection avec un peu plus de 3.3 millions de m³ injectés dans le réseau de distribution de gaz de ville, fournissant ainsi l'équivalent de la consommation annuelle de 2 500 foyers.

Ce gaz, produit localement, s'est donc substitué au gaz fossile traditionnel, réduisant ainsi de manière substantielle l'impact carbone de la fourniture d'une telle énergie. En effet, la certification RED II de l'unité de Landres, renouvelée encore cette année par un organisme extérieur indépendant, a permis de démontrer qu'entre la production et la fourniture d'un gaz fossile et celle du biogaz, les émissions de CO₂ ont été réduites de 98%. Dans ce calcul, tout est bien pris en compte : le CO₂ dégagé par la conduite des cultures, par les récoltes, par l'approvisionnement à l'unité, par les épandages de digestat en lieu et place d'engrais minéraux, par les consommations d'énergies électriques de la méthanisation...

L'objectif de l'année à venir a été relevé à 3,2 millions de m³ (contre 3 millions l'année dernière), la maîtrise de l'exploitation s'améliorant au fil du temps.

D'autres projets d'unité sont actuellement à l'étude – l'un d'entre eux a été validé à l'été 2024 par le Conseil d'Administration et la première injection est prévue pour 2026.

L'injection totale du Groupe EMC2 dépassera à ce moment les 4,5 millions de m³ par an.

GAZ DE CHAUFFAGE

La consommation de gaz naturel pour le chauffage est de 3 135 652kWh (arrêt au 04/08/24), soit une baisse de 74 848 kWh (2%) par rapport à la période 2022-23 (arrêt au 04/08/23). Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des sites du groupe raccordés au gaz de ville hormis Agrinove, Martin, Sabest, Le Marvillois, l'Argonnais et le séchoir de Bras-sur-Meuse.

Actions d'optimisation mises en place sur 2023/2024

- Audits énergétiques des magasins Gamm Vert et Lombard.
- Amélioration de l'isolation des bâtiments lors de travaux (atelier de Poussay, dernière tranche fenêtres Bras-sur-Meuse, rénovation des façades du siège, mise en place d'un rideau souple pour fermer la réserve du magasin de Brienne-le-Château).
- Remplacement du matériel de chauffage (chaudières, aérothermes, etc.) en fin de vie par des équipements moins consommateurs.
- Remplacement de la chaudière par une climatisation réversible au centre d'agrégage de Villiers-Le-Sec.
- Identification et déclaration des sites soumis au décret tertiaire.

Plan d'actions 2024/2025

- Audits énergétiques des magasins et ateliers machinisme EMC2, Graillot, C4M.
- Amélioration de l'isolation des bâtiments lors de travaux (atelier Uzemain).
- Poursuite du remplacement du matériel de chauffage (chaudières, aérothermes, etc.) en fin de vie par des équipements moins consommateurs.
- Poursuite de la démarche de sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques de chauffage.
- Installation de sous compteurs à gaz sur les sites de Bras-sur-Meuse, Jeandelize et Villiers-le-Sec pour suivre plus précisément les consommations.



SÉCHAGE DU GRAIN

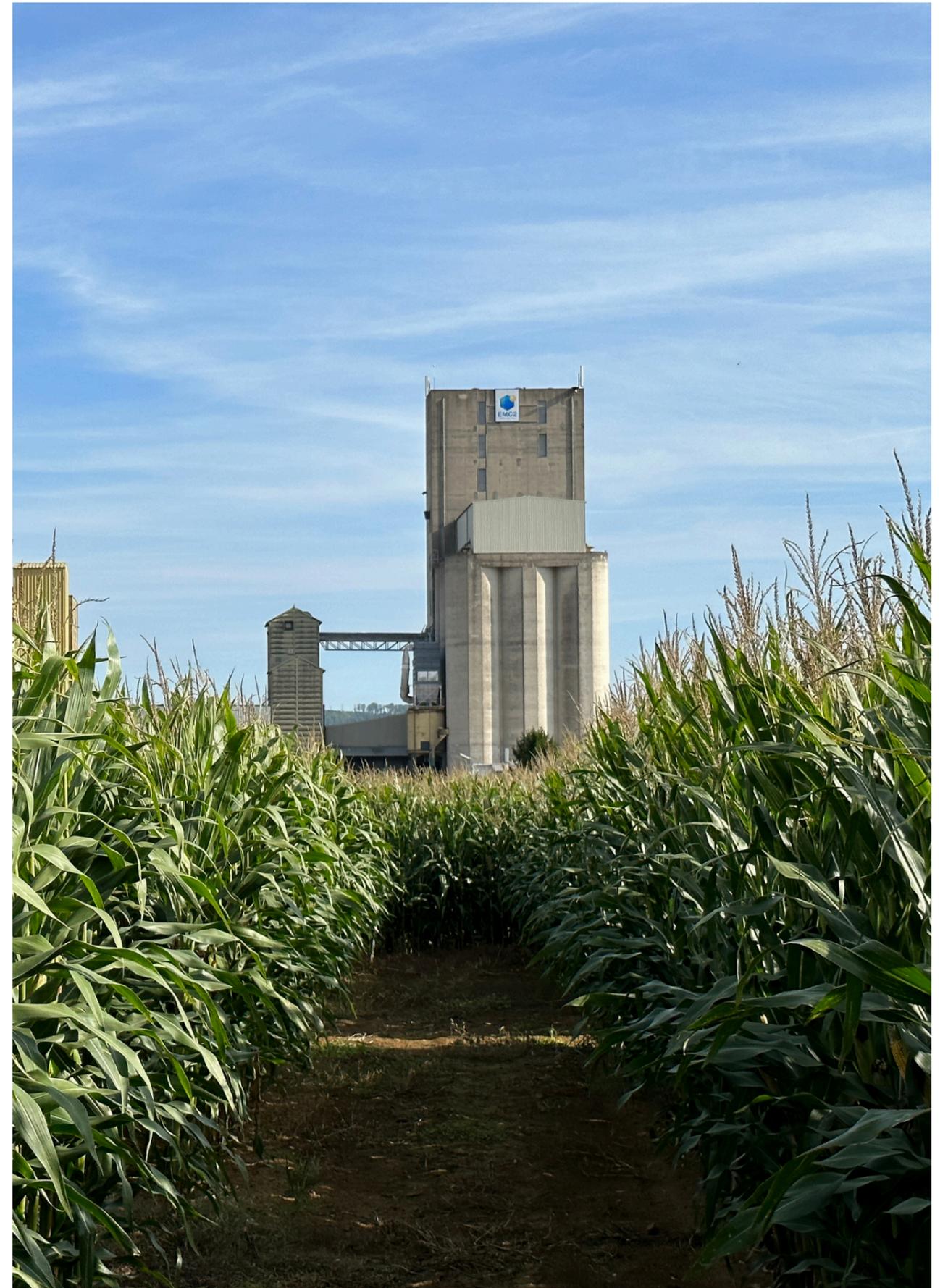
La récolte 2023 a été marquée par une collecte de maïs moyenne au niveau du groupe EMC2 et une humidité relativement basse ≈ 27 d'humidité, comme l'an passé.

En capacité optimale, le séchoir de Bras-sur-Meuse peut sécher l'équivalent de 25t de maïs humide ($\approx 35\%$ humidité) à l'heure.

Pour cette année comptable, la consommation de gaz a été de 14.3 kWh pour faire perdre un point d'humidité/tonne sur le séchoir de Bras-sur-Meuse, pour un total séché de 11 800 tonnes brutes (un peu moins de volume que N-1).

Le séchoir n'a pu être optimisé au mieux de ses capacités de séchage sauf sur le mois d'octobre. La marchandise a été séchée sur 4 mois (d'octobre à janvier) et parfois sur de petits volumes.

Avec 11 800 tonnes brutes soit 55% de la collecte EMC2 + Mosaïc.



QUI RECYCLE SES DÉCHETS

La production totale de déchets par le groupe EMC2 s'élève à 749,1 t équivalent pour 2023-2024 dont 31,4% sont traités dans des filières de recyclage soit 235 t équivalent. Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des entités du groupe hormis les sociétés Sabest, Agrinove, Martin, Le Marvillois et L'Argonnais

Plan d'actions 2023/2024

- Mise en place du tri des cartons sur les sites de Bras-sur-Meuse et Jeandelize.
- Optimisation de la gestion des déchets lors des Journées Nationales de l'Agriculture.
- Réalisation d'opérations d'enlèvements groupés de déchets diffus.
- Optimisation de la gestion des déchets de NPA.

Plan d'actions 2024/2025

- Mise en place d'une démarche de recensement des déchets sur les sites céréales EMC2.
- Optimisation de la gestion des déchets lors des événements organisés par le groupe.
- Poursuite de la recherche de nouveaux opérateurs et de nouvelles filières de traitement.
- Poursuite des opérations d'enlèvements groupés de déchets diffus.

Sont inclus dans les déchets, les éléments suivants :

- aérosols ;
- cartons ;
- ordures ménagères (pesées) ;
- DIB (déchets industriels banals) ;
- huiles, hydrocarbures ;
- fluides ;
- végétaux.

QUI FAVORISE LES PARTENAIRES, CLIENTS ET FOURNISSEURS ENGAGÉS

Le Groupe travaille avec près de 9 000 tiers non-agriculteurs chaque année, qu'ils soient clients, fournisseurs ou partenaires.

Dans le cadre de notre politique RSE, nous souhaitons favoriser les échanges avec des tiers également engagés dans une démarche RSE ou équivalente sur le plan environnemental.

Nous nous intéressons aux tiers qui ont une activité significative avec le Groupe, c'est-à-dire qui réalisent au minimum 10k€ HT de chiffre d'affaires.

Sur l'exercice 2023-2024, le chiffre d'affaires « RSE », réalisé avec ces tiers engagés, représente 72% du chiffre d'affaires total, 84% de nos clients et 61% de nos fournisseurs.

Le travail est en cours avec les vendeurs et acheteurs du groupe pour améliorer notre niveau d'engagement, le sujet « carbone » mobilisant aujourd'hui l'ensemble des acteurs autour de la problématique environnementale.

Les objectifs pour 2024-2025 sont ainsi fixés à 65% du CA clients et 50% CA fournisseurs.

Pour mémoire, les agriculteurs sont écartés du calcul car déjà sensibilisés aux problématiques environnementales depuis longtemps.

- Dispositifs réglementaires et incitatifs : PAC, Certiphyto...
- Accompagnement de la coopérative sur les pratiques à impact environnemental réduit.
- Exigences liées à leurs débouchés : BIO, HVE, cahiers des charges spécifiques...
- Sujet de la décarbonation.
- Impact du conseil stratégique sur les produits phytosanitaires, entré en vigueur depuis le 1er janvier 2021.

QUI SOUTIEN LES PRATIQUES AGRICOLES À IMPACT ENVIRONNEMENTAL RÉDUIT

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

2 axes sont identifiés :

- réduire notre impact environnemental par une utilisation davantage optimisée des ressources ;
- soutenir les pratiques agricoles spécifiques à impact environnemental réduit.

Cela se traduit par les identifications de pratiques dans le cadre du contrat de solutions et des fiches actions CEPP.

LES FICHES ACTIONS CEPP

Bilan de la campagne 2023 (fin des déclarations le 31-03-2024)

- 82 231 CEPP obtenus et déclarés et validés sur le registre pour 2023 pour EMC2.
- 17 307 CEPP obtenus et déclarés et validés sur le registre pour 2023 pour MOSAÏC.

Le montant de l'obligation pour EMC2 a été établi par le ministère pour la somme des 2 années 2022 et 2023 à 258 504 CEPP. Avec les 70 903 (retenus) de 2022, notre total sur les 2 années atteint 153 135 CEPP, soit 59.2% de l'obligation.

Le montant de l'obligation pour MOSAÏC a été établi par le ministère pour la somme des 2 années 2022 et 2023 à 27 554 CEPP. Avec les 10 247 (retenus) de 2022, notre total sur les 2 années atteint 47 296 CEPP, soit 58% de l'obligation.

Nous atteignons donc notre objectif qui était de 50%

Zoom fiches actions CEPP pour EMC2

Grâce aux efforts déployés, nous avons collecté plus de 80 000 CEPP sur l'année 2023 sur 20 fiches.

Trois fiches représentent 80% des CEPP collectés. La fiche « diversification des cultures » compte 35 800 CEPP grâce à la progression de la sole de tournesol en remplacement du colza. Les 2 autres fiches correspondent à des leviers génétiques qui permettent de limiter l'utilisation de produits par le choix variétal. Notre fort investissement dans les essais variétés, la multiplication en céréales et la production de semences certifiées avec notre usine SEMLOR, nous permettent d'être présents très tôt dans le processus de mise sur le marché des variétés les plus performantes et les plus rustiques. Notre politique commerciale nous permet de rendre les semences certifiées plus abordables et de faciliter le renouvellement variétal.

Les fiches « produits » représentent peu de CEPP. A plus de 1000 CEPP, nous avons également une fiche conseil (très peu de fiches actions existent dans ce domaine) avec l'OAD Xarvio.

Les 20 fiches d'EMC2 :

1. Éviter les recouvrements lors de la pulvérisation au moyen d'équipements en agriculture de précision.

2. Réduire les traitements en implantant une jachère mellifère.

3. Introduire de la silphie pour perturber le cycle des bioagresseurs.

4. Réduire les traitements insecticides sur les grains stockés grâce à un accompagnement individualisé.

5. Désherber les cultures en rang au moyen d'un outil de désherbage mécanique.

6. Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de tournesol assez résistantes aux bioagresseurs.

7. Lutter contre la pyrale du maïs au moyen de lâchers de trichogrammes.

8. Lutter contre les chenilles phytophages au moyen d'un produit de biocontrôle contenant du *Bacillus thuringiensis*.

9. Utiliser un produit de biostimulation pour réduire la pression des bioagresseurs.

10. Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de colza assez résistantes aux bioagresseurs.

11. Améliorer l'efficacité d'une solution de biocontrôle ou réduire la dose de produits phytopharmaceutiques au moyen d'un adjuvant.

12. Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre.

13. Substituer des produits anti-limaces à base de métaldéhyde par des produits molluscicides d'origine naturelle.

14. Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base d'huile minérale.

15. Lutter contre des maladies fongiques au moyen d'un stimulateur de défense des plantes.

16. Choisir un mélange multi-services en tant que couvert d'interculture pour réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques.

17. Réduire les traitements en implantant une jachère mellifère.

18. Lutter contre les champignons telluriques au moyen d'un produit de biocontrôle.

19. Réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques par la diversification des cultures dans les systèmes de production annuelle.

20. Accompagner le placement des traitements fongicides des céréales, au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle.

Fiches actions CEPP- Plan d'actions pour 2025

Notre objectif sera de dépasser 60% de notre obligation 2 ans.

Nous poursuivons nos efforts sur l'identification de nouvelles fiches et le déploiement des fiches actions CEPP dont l'intérêt est validé par le service Agronomie auprès de nos adhérents.



CONTRAT DE SOLUTIONS

Nous poursuivons la réflexion sur des indicateurs de déploiement sur les fiches du contrat de solutions complémentaires des CEPP. Ce sujet est traité collectivement avec le GT « Contrat de solutions » de LCA.

Nous poursuivons la communication auprès de nos adhérents à travers nos guides et recueils d'informations ainsi que lors des visites d'essais organisées en juin.

Guide de conseil agronomique « Réduire ses IFT » à destination de nos adhérents pour leur transmettre notre savoir-faire sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

- Mise en avant des leviers agronomiques.
- Mise en avant du site de la démarche et du site Contrat de solutions.
- 21 fiches sélectionnées en grandes cultures afin de faciliter la mise en œuvre des leviers agronomiques les plus efficaces sur le territoire de la coopérative.

Mise en avant du contrat de solutions dans le catalogue 2024, distribué à tous les adhérents de la coopérative (page 37).

Perspectives 2024 -2025

L'ajustement et la réduction des intrants sont favorisés par le déploiement des nouvelles technologies embarquées et d'outils d'aide à la décision. Nous accompagnons ainsi le développement de l'agriculture de précision qui progresse dans notre société avec 4500 ha de prestations supplémentaires vendues sur la campagne 2023-2024 pour un total de 29000 ha.

En cohérence avec le projet Transition de la coopérative, nous proposons à nos adhérents des démarches pour accompagner l'effort financier nécessaire pour leur propre transition agroécologique, notamment sur la réduction des émissions de GES. Ainsi nous avons accompagné 29 adhérents dans la labélisation par le ministère d'un projet de réduction en Grandes Cultures des émissions et stockage du carbone sur 5 ans. Le bilan de la récolte 2023 a permis de comptabiliser 2500 t de CO₂ évitées ou stockées.



PRODUCTION ANIMALE

Production animale et durabilité environnementale

L'environnement et le changement climatique sont des sujets qui ne cessent de préoccuper le monde agricole qui se trouve en première ligne des conséquences des aléas climatiques. Parmi nos éleveurs apporteurs, 12% ont réalisé un diagnostic carbone leur permettant d'établir un état des lieux de leurs pratiques et de mettre en place des leviers d'actions pour diminuer leurs émissions.

Autre point positif, la filière HVE se structure avec ses premiers bovins valorisés. De quoi encourager nos éleveurs à s'engager dans des démarches vertueuses.

Objectif pour la campagne 2024/2025
CAP'2ER : 14% des apporteurs

QUI RÉDUIT SON IMPACT ENVIRONNEMENTAL

CONSOMMATION DE GASOIL

Conso moyenne

- 35.74L/100 pour PL (+0.45L vis-à-vis de N-1), objectif de 34L/100.
- 6.84L/100 pour les VL (idem vis-à-vis de N-1), objectif 6.5L/100.

La campagne 23-24 a été marquée par la poursuite de la décarbonation du transport avec la mise en place de deux nouveaux véhicules B100.

Deux points de ravitaillement en carburant B100 ont été mis en place à Bras-sur-Meuse et Mars-La-Tour.

Pour les véhicules légers, la démarche d'électrification se poursuit avec l'achat de 3 véhicules hybrides rechargeables.

4 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées au siège de Bras-sur-Meuse. Elles sont alimentées en grande partie par la production des panneaux photovoltaïques du siège.

Les salariés ayant des véhicules légers d'entreprise ont suivi une formation éco-conduite.

Afin de suivre et de fiabiliser les données de consommation de carburant VL et PL, un tableau de bord des consommations des salariés est diffusé aux responsables de service.

Projets 2024-2025

- **Intensification du développement des PL B100 avec 4 véhicules commandés pour les sociétés SAS EMC2 Transport et XA Logistique.**

- **Arrivée dans le parc du premier véhicule 100% électrique.**

- **Transition de la flotte de VL diesel vers des véhicules électriques ou essences mild hybrides.**

- **Doublement des bornes électriques installées au siège de Bras-sur-Meuse.**



LE TRANSPORT

La société de transport vient, avec cet exercice, de clôturer son quatrième engagement dans la Charte CO₂ – Les transporteurs s'engagent.

Cette charte de L'ADEME nous permet de suivre l'activité de nos véhicules ainsi que leur consommation.

Le parc de la SAS EMC2 Transport est composé de :

- 7 porteurs Fuel ;
- 20 Tracteurs Routiers, permettant de faire circuler 15 bennes céréalères, 3 chariots embarqués et 2 plateaux.

Ce sont aujourd'hui 5 tracteurs routiers qui roulent au B100, un biocarburant qui permet de réduire nos émissions de CO₂ de près de 60%.

Cela représente 18% du parc et nous a permis de générer un gain de 9,2% d'émission de CO₂ au km parcouru.

Nous allons continuer notre démarche en investissant dans de nouveaux véhicules qui fonctionneront au B100. Deux nouveaux véhicules fonctionnant au B100 vont remplacer deux véhicules dans le département de la Haute-Marne. Cela va aussi nécessiter la mise en place d'une nouvelle cuve de stockage sur le site de Villiers-le-Sec.

Enfin, la SAS EMC2 Transport va renouveler son engagement dans la charte CO₂. Ce cinquième engagement sera pour nous l'occasion de nous fixer de nouveaux objectifs et de continuer la décarbonation de nos transports.



QUI SÉCURISE SES OUTILS

Nous avons réalisé 471 802€ de travaux avec principalement le renforcement des structures des silos béton de Bras-sur-Meuse, Metz, Ancemont et Souilly.

Nous avons achevé les installations de systèmes d'aspiration des poussières dans les silos, dans le cadre du plan d'action sur trois ans en lien avec la réglementation ICPE.

Ces actions se prolongeront dans le temps en fonction des évolutions d'exploitation et de la réglementation, essentiellement sur nos sites soumis à déclaration. Sur la campagne à venir, les travaux de mise aux normes et de contrôle de structure seront poursuivis.

Près de 1 364 062€ ont été affectés à ces problématiques depuis 3 ans.



**UNE COOPÉRATIVE
ENGAGÉE POUR
LA SOCIÉTÉ**

QUI INVESTIT POUR L'AVENIR

EMC2 continue à investir et à améliorer ses outils industriels et agricoles sur l'ensemble de son territoire.

Sur l'exercice écoulé, 2 806 575€* ont été investis au niveau de nos infrastructures agricoles et industrielles.

Ces aménagements ont pour vocation de pérenniser nos outils et de les mettre à niveau afin de rester un acteur majeur dans nos territoires et permettre aussi de dynamiser et moderniser les outils industriels.

Les faits notables de cette année 2023-24 sont :

Machinisme

- agrandissement et modernisation de l'atelier de Poussay-Mirecourt ;
- mise aux normes commerciales de l'ensemble des ateliers et magasins de machinisme suite à la création de la marque FARMINOVE.

Bras-sur-Meuse :

- remplacement des châssis de fenêtres (dernière tranche) et ravalement des façades du siège social ;
- installation d'une unité de production d'énergie photovoltaïque ;
- remplacement et désamiantage de la toiture de la station de semences SEMLOR ;
- modernisation de la supervision et de l'automatisation du silo de Bras-sur-Meuse.

Sur 3 ans, ce sont près 8.6 millions d'euros qui ont été investis.

*Ce chiffre concerne le périmètre EMC2 coopérative (sans les filiales) hors ICPE et hors automobile



QUI INTÈGRE LES PROBLÉMATIQUES TERRITORIALES DANS SON DÉVELOPPEMENT

Au-delà des partenariats locaux qui sont privilégiés par le Groupe, la prise en compte des problématiques territoriales peut s'apprécier au travers des subventions obtenues et accordées à nos parties prenantes.

Répondre aux appels à projets, promouvoir les initiatives locales, subventionner l'activité d'acteurs territoriaux... Autant de leviers actionnés par un Groupe Coopératif à l'écoute des territoires.

En 2023- 2024, le total des subventions accordées et reçues atteint 928 k€.

Dans le registre du soutien au développement local, il faut également évoquer la démarche entreprise depuis plusieurs années par la coopérative, d'aide au financement des ateliers d'engraissement de nos adhérents.

Ce sont plus de 11 M€ accordés chaque année par le Conseil d'Administration aux projets de nos éleveurs. Pour les investissements de pérennisation des outils locaux et développement, EMC2 continue à investir et à améliorer ses outils industriels et agricoles sur l'ensemble de son territoire.

QUI FAVORISE LES PARTENAIRES DE SON TERRITOIRE

L'ensemble des activités et du développement du groupe EMC2 sont en relation avec le territoire. L'ensemble des salariés du groupe se mobilise pour favoriser les échanges avec les acteurs locaux, qu'ils soient clients, fournisseurs, associations, établissements scolaires... Nous souhaitons être un acteur important dans le dynamisme des territoires sur lesquels nous sommes engagés.

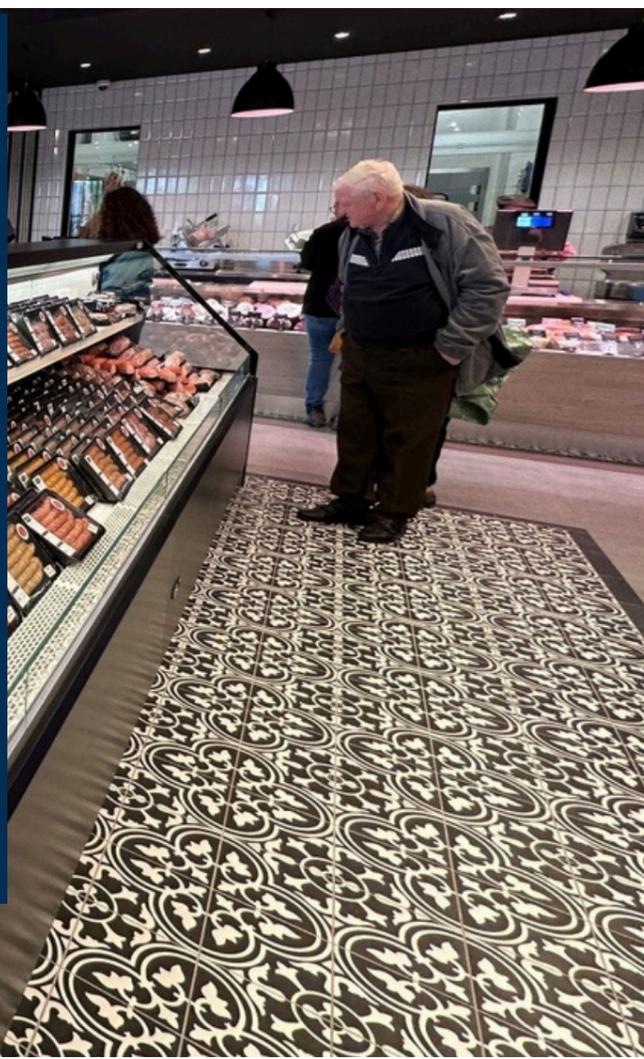
Pour illustrer cet engagement, nous avons choisi le chiffre d'affaires réalisé avec les fournisseurs et clients locaux. Nous mesurons donc chaque année le pourcentage de notre chiffre d'affaires dit « local », c'est-à-dire le chiffre d'affaires réalisé avec un partenaire domicilié sur un département où nous intervenons.

Pourcentages du chiffre d'affaires réalisés à la vente avec des clients locaux :

- 2020-2021 : 87%
- 2021-2022 : 88%
- 2022-2023 : 85%
- 2023-2024 : 86%
- Objectif 2026 : plus de 90%

Pourcentages du chiffre d'affaires réalisés avec les fournisseurs locaux :

- 2020-2021 : 77%
- 2021-2022 : 76%
- 2022-2023 : 76%
- 2023-2024 : 70%
- Objectif 2026 : plus de 80%



QUI GARANTIT DES PRODUITS DE QUALITÉ POUR LE CONSOMMATEUR

EN PRODUCTION ANIMALE

LE BIEN-ÊTRE EN PRODUCTION ANIMALE

Les consommateurs, et la société dans sa globalité, placent toujours le bien-être animal au cœur de leurs priorités. Pour évaluer le bien-être dans les élevages, la filière bovine a déployé un outil de diagnostic reconnu dans les différentes démarches qualité et cahiers des charges. La coopérative poursuit sa campagne de réalisation de diagnostics initiaux et va désormais entrer dans la phase de renouvellement triennal. Avec 49 diagnostics supplémentaires réalisés sur cette campagne, ce sont en tout 238 élevages qui ont reçu leur premier diagnostic, soit près de 20% des éleveurs apporteurs.

Objectifs pour la campagne 2024/2025
Boviwell : 22% des apporteurs

En matière de bien-être animal, la coopérative n'agit pas qu'au niveau des élevages, mais s'engage elle-même à respecter une politique de bien-être animal durant toute les phases de ses activités. Des audits tests ont été déployés sur les trois centres d'allotement avec une volonté d'initier une démarche d'amélioration continue dans la prise en charge du bien-être animal.



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, le groupe EMC2 s'efforce à fournir une représentation fidèle et transparente de ses initiatives et de ses engagements dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). L'exactitude et la conformité des données présentées sont vérifiées par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), la Fédération Nationale de Révision Revicoop.

Cette note méthodologique a pour objectif de présenter les étapes principales du processus de reporting ayant conduit à l'élaboration de la DPEF. Seront ainsi détaillés : le périmètre, la période de reporting, les définitions adoptées, la révision des axes, enjeux et indicateurs, ainsi que les modalités de collecte, de vérification et de consolidation des données communiquées.

PÉRIMÈTRE

Le périmètre des données sociales, environnementales ou sociétales ne couvrant pas l'ensemble des activités du groupe EMC2 est précisé dans la partie concernée ainsi que dans le tableau de synthèse. Sont exclues d'office les sociétés en cours d'acquisition ou acquises dans l'année.

PÉRIODE DE COLLECTE DE L'INFORMATION

Les données présentées dans la DPEF couvrent l'année comptable venant de s'écouler: du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024 sauf exception qui est mentionnée dans le paragraphe concerné ou dans le tableau de synthèse des indicateurs.

MODALITÉS DE COLLECTE DES DONNÉES

Les responsables de service en charge des données à fournir dans la DPEF en assurent la collecte. Elles sont centralisées, sourcées et vérifiées puis mises en commun.

DONNÉES MANQUANTES

Les notions de gaspillage alimentaire, lien nation-armée et absentéisme sont considérées comme non-significatives dans notre analyse de risques et ne seront pas approfondies.

Thèmes	Analyse de risques et modèle économique	Démarche RSE Groupe EMC2					Périmètre *		
Périmètres	Problématiques identifiées	Axes de travail	Actions menées	Indicateurs associés	Objectifs 2023-2024	Score 2023-2024			
LES HOMMES	Ressources et compétences en tension sur le périmètre du Groupe Coopératif : taille du bassin d'emploi, milieu rural, concurrence, ...	Attractivité : attirer les meilleurs éléments du bassin d'emploi, voire au-delà --> Être connu	Dynamique Marque Employeur	# abonnés et vues sur les canaux digitaux	Facebook : 150 publications, 100 "J'aime" en moyenne Portée moyenne des publications : 4 500 Instagram : 50 publications, Portée moyenne des publications : 700 TikTok : 50 vidéos, 800 000 vues au total Portée moyenne des publications : 16 000 Linkedin : 90 publications, Portée moyenne des publications : 2 000	Facebook : 122 publications, 96 "J'aime" en moyenne Portée moyenne des publications : 5 690 Instagram : 41 publications, Portée moyenne des publications : 1 269 TikTok : 38 vidéos, 334 300 vues au total Portée moyenne des publications : 9 832 Linkedin : 69 publications, Portée moyenne des publications : 2 600	Année Comptable Compte EMC2		
			Qualité du dialogue social	# accords en vigueur # accords signés dans l'année	8 accords signés	19 accords signés 104 accord en vigueur	Année Civile		
			Parité homme/femme	indicateur étatique	objectif UES EMC2 --> 80 pts * Objectif NPA --> 85 pts	UES EMC2 --> 81 pts NPA --> 86 pts	Année Civile UES EMC2 et NPA		
		Fidélisation : cultiver l'appartenance	Sécurité au travail	Taux de fréquence et de gravité	* Objectif 2021 Taux de fréquence = 11 (meilleure performance en 2017) * Objectif 2021 Taux de gravité = 0,33 (Meilleure perf. en 2017)	*Taux de fréquence = 23,3 * Taux de gravité = 0,67	Année Civile hors SABEST		
				# actions de prévention	suivi et déploiement des actions de prévention	208 actions	Année civile		
			Bien-être au travail : dispositif d'écoute des salariés	# % de salariés contributeurs	Objectif: 35% des salariés impliqués dans des projets groupe	241 salariés soit 30% des salariés	Année Comptable nb salariés au 01/07/N		
		Formation : avoir les salariés les plus compétents possibles	Plan de formation	# heures de formation réalisées dans l'année / ETP	*objectif : 13 300h en 2022 (niveau de 2019)	15 060 heures	Année Civile hors SABEST		
			Evolution de carrière et parcours	# EAE réalisés dans l'année	*objectif : 100% EAE sur 2023 et 2024 (après 1 an d'ancienneté) déploiement nouvel outil	32%	Année Civile		
		L'ENVIRONNEMENT	Réduire notre impact environnemental par une utilisation davantage optimisée des ressources	Efficiency énergétique et électricité	Plan d'actions e-	Suivi consommation d'électricité en kwh	Réduire 2% par rapport à N-1	moins 747 167 kWh (-5%)	Année comptable groupe EMC2 hors Belleville et Baleycourt, nouvelles structures et SABEST arrêté au 31/07/N+1
				Gestion de l'eau	Plan d'actions H2O	Suivi de la consommation d'eau litres d'eau	Pas d'augmentation de conso à périmètre égal par rapport à N-1	moins 2 750 m3 (-18%)	Année civile arrêté au 31/07/N+1
Efficiency énergétique et gaz	Plan d'actions CH4			kWh de gaz à la tonne et au point d'humidité BRAS	14 kWh/t/point humidité	14,3 kWh/t/point humidité	Année Comptable		
				Suivi de la consommation gaz chauffage en kWh	moins 40 000 kWh actions spécifiques	moins 74 848 kWh (-2%)	Année comptable arrêté au 31/07/N+1 hors nouvelles structures, SABEST et		
Production de biogaz (méthanisation)	biométhane injecté			2 800 000 Nm3	3 304 908 Nm3	Année Comptable			
Recycler les ressources	Mise en oeuvre des filières de recyclage			Taux de recyclage	obj 40% meilleur tri	31,40%	Année Comptable arrêtée au 31/08 hors nouvelles structures, SABEST et Marvillois		
Favoriser les partenaires, clients, fournisseurs engagés	Préférence aux partenaires RSE			Taux de Fournisseurs et Clients RSE non agriculteurs	65% du CA des clients 50% du CA des fournisseurs	84% du CA des clients 61% du CA des fournisseurs	Année Comptable		
Soutenir les pratiques agricoles spécifiques à impact environnemental réduit	Pratiques agricoles en production végétale			# Pratiques identifiées dans le cadre des contrats de solution	communication agri	21 fiches	Année Comptable		
				# Fiche action CEPP identifiée pour le Groupe EMC2	communication agri	22 fiches CEPP pour le groupe	Année civile Déclaration au 31/03/N+1 au plus tard		
				CEPP gagnés	50% potentiel atteignable (sur 2 ans)	82 231 CEPP EMC2, soit 59% sur 2 ans 17 307 CEPP MOSAIC, soit 58% sur 2 ans	Année civile Déclaration au 31/03/N+1 au plus tard		
Pratiques agricoles en production animale	developpement HVE et diagnostic Carbone	Suivi des diagnostics Carbone (Cap2eR)	Cap2eR: 12% des apporteurs	Année Comptable					
Réduire notre impact environnemental par la réduction de nos rejets	Réduction des GES au transport	Consommer moins de gasoil	Consommation moyenne de gasoil au 100 km	34l/100t PL 6,5l/100t VL	35,74l/100t PL 6,84l/100t VL	Année Comptable			
		Rejeter moins de GES	CO2 économisé (suivi uniquement SAS EMC2 Transport)	-10% sur 3 ans (au km parcouru)	9,20%	Année Comptable SAS EMC2 Transports			
	Sécuriser les outils de la coopérative	Voir la part du plan de campagne consacrée au sujet		170 000 € sur 3 ans (moyenne)	421 802€ 454 687 € sur 3 ans (moyenne)	Année Comptable EMC2 uniquement			
LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES TERRITOIRES	Agir en tant qu'entreprise responsable vis-à-vis de la société	Favoriser les partenaires de nos territoires	Clients locaux	% du CA réalisé avec les clients locaux	90%	86,0%	Année Comptable		
			Fournisseurs locaux	% du CA réalisé avec les fournisseurs locaux	80%	70,0%	Année Comptable		
		Intégrer les problématiques territoriales dans notre développement	Recensement des partenariats territoriaux	Subventions accordées et reçues additionnées en valeur absolue	-	928 k€	Année Comptable		
			Investissement dans des activités essentielles au dynamisme territorial	€ investis dans les outils territoriaux (pérennisation et développement)	4 millions sur 3 ans (moyenne)	2 806 575 € 2924 076 € sur 3 ans (moyenne)	Année Comptable EMC2 uniquement		
		Au bénéfice des clients	Démarche qualité produit en céréales	Taux de conformité clients	96,0%	91,7%	Année Comptable CEREALES (EMC2+MOSAIC)		
			Démarche qualité produit en viandes	Animaux vendus dans le cadre d'une démarche qualité concernant les consommateurs	animaux filières SIOQ ou eq: 10% animaux en démarche de contractualisation: 32%	animaux filières SIOQ ou eq: 8% animaux en démarche de contractualisation: 37%	Année Comptable		
		Diagnostic Boviwell (BEA)		100 diagnostics	49 diagnostics 238 élevages au total, soit 20% des apporteurs	Année Comptable			